

Direction générale adjointe Routes et mobilité

Direction des Routes

Parc départemental

Arrêté N° : 8517042 du ... 24 DEC. 2025

OBJET : Barème 2025 des prestations du parc départemental - tarif supplémentaire

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délégation accordée au Président du Conseil départemental par délibération du 2 avril 2015

Vu le budget annexe 2025 adopté le 3 avril 2025

Vu l'arrêté n°25/3116 du 28 mai 2025 fixant les tarifs des prestations du Parc départemental pour 2025

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Un article de prestation est ajouté au barème 2025 des prestations du Parc départemental sur l'activité de mise en œuvre d'enclume d'usure à l'émulsion de bitume modifiée aux élastomères plus (EMP) :

Code de Facturation	Code structure et formulation	Désignation	Unité	P.U.
MBC3P	BC2N+	BC - BICOUCHE		
		BC 6/10 - 4/6 rase campagne	m ²	3,56

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Monsieur le Directeur général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Conseil départemental

Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication ou
notification le 29 DEC. 2025
et de sa réception en Préfecture le 24 DEC. 2025